

Plate-forme commune d'action de lutte contre le piratage de films sur internet

Les organisations du cinéma et de l'audiovisuel français ont proposé le 10 janvier une plate-forme commune d'actions pour lutter contre le piratage de films sur internet, dans le cadre de la concertation qui se tient actuellement sous l'égide des ministères de la Culture et de l'Industrie. Leurs propositions s'articulent autour de trois axes : réalisation d'actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public, application d'une politique de « riposte graduée » aux actes illicites, développement d'offres légales en ligne. La sensibilisation doit s'adresser prioritairement aux étudiants et au jeune public par « l'organisation de campagnes professionnelles et institutionnelles » et « la création d'un site internet institutionnel propre au cinéma et à l'audiovisuel ». Les fournisseurs d'accès à internet (Fai) doivent aussi relayer un message de sensibilisation auprès de leurs abonnés.